

# points DE REPÈRES

## Loi Devaquet : le feu aux poudres ?



**Hervé  
Le Fiblec**



**D**ans la galerie d'images des mobilisations sociales, celle de l'automne 1986, qui vit la jeunesse se dresser contre le projet du ministre Alain Devaquet d'instaurer une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur et une autonomie pédagogique renforcée des universités, occupe une place importante. En réponse, différée, aux actions des partisans de l'école privée de 1984, elle marque le retour des forces de progrès dans la rue, cinq ans après l'alternance qui vit l'arrivée de la gauche au pouvoir pour la première fois dans l'histoire de la Cinquième République.

Elle contribue aussi à la construction d'un mythe du mouvement social, dont la genèse est à chercher du côté de mai 68, celui d'une jeunesse dont la mobilisation est forcément triomphante, ou du moins profondément transformatrice du rapport de forces.

Elle a aussi été l'objet de nombreux discours, à chaud ou a posteriori. Sans doute parce qu'ils sont le fait d'acteurs du mouvement, ou parce qu'ils font le choix d'un point de vue centré sur les organisations étudiantes, ceux-ci n'abordent tous les événements que comme s'ils étaient le produit d'un mouvement purement autonome de la jeunesse, minimisant le contexte général, ainsi que le rôle joué par le syndicalisme, notamment enseignant, dans la construction de l'action et du rapport de forces.

Pour reprendre une métaphore de Georges Séguy, secrétaire général de la CGT, si le contenu du projet gouvernemental, l'action des mouvements étudiants et la répression du 4 décembre (marqué par la mort de Malik Oussekin) ont « mis le feu aux poudres, pour qu'il y ait explosion, il fallait qu'il y ait une réserve de poudre suffisante ».

L'accumulation des motifs de mécontentement au sujet des orientations de la politique éducative du gouvernement, mais aussi la convergence des mobilisations impulsées et construites par les syndicats enseignants, ont justement largement contribué à l'accumulation des poudres.

C'est à l'étude de cette accumulation et de son contexte, politique et syndical, que la présente étude va s'attacher.



**La manifestation du 10 décembre 1986 :  
point d'orgue du mouvement**



Tête de manif, de gauche à droite : Bouchareissas (CNAL), Barbarant (SNI-Pegc), Pommateau (FEN), Boul-  
lier (SGEN), Jean-Pierre Mailles (FCPE), Monique Vuailat (SNES), ? (UNEF), Duveau (SNESup), Bouillon  
(SNPEN), Rouyer (SNEP)

## 1- La genèse d'un projet

Le projet de loi sur l'université, passé à la postérité sous le nom de « Loi Devaquet » est un des premiers textes législatifs portés par le gouvernement de Jacques Chirac. Après la victoire de la coalition de droite RPR-UDF aux élections législatives du 16 mars 1986, celui-ci a été nommé très rapidement Premier ministre par François Mitterrand, inaugurant la première cohabitation de la V<sup>e</sup> République. Le nouveau locataire de Matignon prononce son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale le 9 avril.

Il est remarquable que son long programme n'aborde la question de l'éducation et de l'enseignement supérieur que tardivement, bien après l'énoncé du plan de travail du gouvernement, parmi les sujets « de fond », mais au final secondaires. Le Premier ministre, qui d'ores et déjà prépare l'élection présidentielle de 1988, ne dispose que d'un bref temps d'action politique : on peut raisonnablement penser qu'il n'entend les traiter que plus tard, peut-être après son accession à l'Élysée.

Pourtant, le projet est finalisé deux mois plus tard et présenté le 9 juin au Conseil d'État pour avis. Adopté par le Conseil des ministres le 11 juillet, il est immédiatement déposé sur le bureau du Sénat, et devient, avec les privatisations et les mesures de « libéralisation » de l'économie, un projet phare de la nouvelle majorité.

### *Une loi « de revanche » ?*

Depuis la fin des années 1960, la droite avait largement perdu la bataille idéologique sur l'école. Après mai 68, sa conception élitiste, souvent qualifiée de « malthusienne », était largement contestée. Sans réelle orientation, si ce n'est de gérer le système en essayant de contenir autant que possible, sans grand succès, la pression pour la démocratisation, la droite s'était retrouvée au moment de l'alternance de 1981 dans l'incapacité de porter un discours cohérent en réponse à la politique mise en œuvre par la gauche.

L'échec de la promesse de Mitterrand de réaliser un « Service public unifié et laïque d'éducation nationale » (SPULEN), même sous la forme édulcorée proposée par Alain Savary, avait été interprété, en 1984, comme la victoire de la très forte mobilisation des partisans de l'école privée, en grande partie orchestrée par les partis de droite. Cela avait changé le rapport de force. Bien que

l'objectif des 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac, affirmé par Jean-Pierre Chevènement, ait permis à la gauche de rebondir sur cet échec assez cuisant, la droite était désormais convaincue qu'elle pouvait reprendre la main sur le débat éducatif.



Première cohabitation : François Mitterrand et Jacques Chirac. Aux élections législatives de mars 1986, le groupe RPR-UDF est majoritaire, à 2 sièges près.

Le discours prononcé le 24 mai 1984 à l'Assemblée nationale par Jacques Chirac, présentant une motion de censure sur la question de l'école privée, est représentatif de cette offensive idéologique. Le député de la Corrèze affiche une ligne directrice : lutter contre « la passion de l'égalitarisme, qui a inspiré des générations de pseudos-experts en innovation pédagogique »<sup>1</sup>. Il renie la mise en place du collège unique « inspirée des idées [des] socialistes et communistes », et met en avant le « mérite », « l'effort », la « discipline ».

Il énonce aussi clairement la volonté de la droite de réhabiliter la sélection, « tabou depuis 1968 », et développe : « il est de l'intérêt des étudiants que les universités filtrent davantage leurs recrues ». Il insiste aussi sur l'accroissement d'une autonomie pensée comme mise en concurrence : « dans un système concurrentiel, chaque université doit devenir garante de la valeur de ses diplômés ». Les éléments fondamentaux du débat sur la loi Devaquet sont donc déjà posés, deux ans plus tôt.

Un travail d'approfondissement technique va cependant être mené, avec comme opérateur stratégique le « Club 89 »<sup>2</sup>, dont une des

<sup>1</sup> JO des débats de l'Assemblée nationale, 25 mai 1984.

<sup>2</sup>Groupe de réflexion créé aux lendemains de la défaite de 1981 par

animatrices est Nicole Catala, professeure à Assas. C'est dans ce cadre qu'est annoncée en février 1985 la volonté commune du RPR et de l'UDF d'abroger la loi Savary sur l'université, adoptée tout juste un an plus tôt. En novembre, un colloque du même club donne les grandes orientations en matière d'enseignement supérieur.

La plate-forme électorale signée le 16 janvier 1986 entre le RPR et l'UDF reste cependant assez évasive sur plusieurs des questions posées. Il y est bien question de l'abrogation de la loi Savary, de la pleine autonomie des universités et de la possibilité pour elles de délivrer leurs propres diplômes. Pas un mot, en revanche, de la sélection à l'entrée des universités, même si, en creux, cela peut être considéré comme la conséquence « logique » de l'autonomie.

### ***Une lutte interne à la nouvelle majorité ?***

Au fil du temps, une lecture des événements s'est imposée, faisant d'Alain Devaquet, le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, une victime innocente d'un projet qui lui aurait été imposé. Celle-ci doit beaucoup au plaidoyer *pro domo* de l'ancien ministre, paru en 1988<sup>3</sup>, et à la considération du monde universitaire que ce dernier a gagnée dans ses fonctions d'enseignant-chercheur.

Dans la réalité, Devaquet n'a rien d'un intellectuel égaré en politique, un « malgré-lui » naïf et manipulable. Chiraquien convaincu, député de Paris à 35 ans, il est alors propulsé par son mentor au secrétariat général du RPR. Le durcissement de Chirac vis-à-vis du président de la République Giscard d'Estaing, aboutissant à « l'appel de Cochin »<sup>4</sup>, dans lequel il assimile l'UDF au « parti de l'étranger », crée des remous au sein du parti néo-gaulliste. Éloigné provisoirement de l'avant-scène, par son remplacement par Bernard Pons fin 1979, puis par son échec aux législatives de 1981 (il est battu par Georges Sarre), il se remet en selle en 1983, lorsqu'il est élu maire du XI<sup>e</sup> arr. de Paris.

---

des élus du RPR, il périclité dans les années 1990.

<sup>3</sup> A. Devaquet, *L'Amibe et l'Étudiant : université et recherche, l'état d'urgence*, Odile Jacob, 1988 ; voire notamment les pages 53 et suivantes, où il expose les relations glaciales entre le ministre et Y. Durand.

<sup>4</sup> Jacques Chirac, maire de Paris, président du RPR et ancien Premier ministre de Valérie Giscard d'Estaing, soigné à l'hôpital Cochin à la suite d'un accident de la route, publie un communiqué le 6 décembre 1978 avant les élections européennes, qui est une véritable déclaration de guerre à l'UDF et à VGE, préparant en fait sa candidature à la prochaine élection présidentielle.

<sup>5</sup> Figure de la « nouvelle droite », Blot est co-fondateur du « Club de



Alain Devaquet, 45 ans, ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud, agrégé de physique-chimie et docteur ès sciences en chimie

C'est donc un fidèle parmi les fidèles du nouveau Premier ministre. Celui-ci lui est d'ailleurs redevable, car Alain Devaquet a finalement avalé la couleuvre de sa relégation à une place de non-éligible sur la liste parisienne pour les élections législatives, et a accepté malgré tout de mener celle des régionales, qui se tiennent le même jour. Sa nomination au gouvernement est aussi un « renvoi d'ascenseur ».

Bien qu'il se présente comme un « modéré », voire un « centriste », il est parfois rappelé que son directeur de cabinet, lorsqu'il était à la direction du RPR, n'était autre qu'Yvan Blot<sup>5</sup>.

C'est cependant un autre groupe qui est à la manœuvre dans les semaines qui précèdent l'alternance. Sous la houlette du géographe Jean Bastié, s'est mis en place un « Groupe d'études pour la rénovation de l'université française » (GERUF) qui associe la direction de la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur<sup>6</sup> (dont Bastié est le secrétaire général) et celle de l'UNI<sup>7</sup>. La cheville ouvrière du GERUF est cependant le recteur Yves

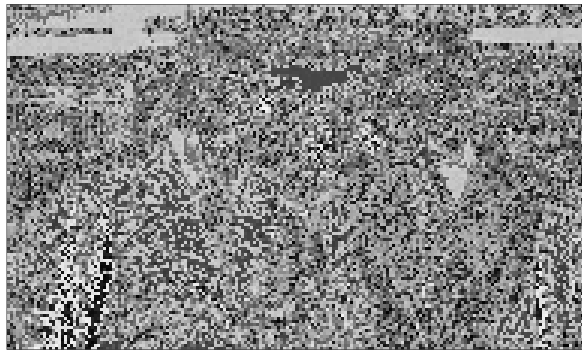
l'Horloge ». Après avoir plaidé à la fin des années 80 pour une alliance avec le FN, il sera ensuite élu de ce parti, avant d'animer un groupuscule aux frontières de la droite et de l'extrême-droite.

<sup>6</sup> La FNSAESR, créée en 1948, est un des syndicats constitutifs, avec le SNALC, de la CSEN en janvier 1984. Par la suite, elle prendra le nom de « Sup Autonome » (2012) et rejoindra FO (2014).

<sup>7</sup> L'Union Nationale Inter-universitaire, créée en 1969, est une association directement liée à la droite gaulliste. Sans être à proprement parler un syndicat étudiant (car ses membres ne sont pas forcément étudiants), elle se présente régulièrement aux élections universitaires dans les collèges d'étudiants.

Durand. Vice-président de l'UNI, il est nommé au cabinet de Chirac comme conseiller pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche.

C'est ce groupe qui va rédiger un court projet de loi sur l'enseignement supérieur, finalisé début 1986, qu'il fait avaliser et déposer par de nombreux députés de la nouvelle majorité, et qui est présenté à la presse le 12 avril par l'ancien Garde des Sceaux, Jean Foyer. Son article 5 précise notamment que « les conditions d'accès à l'université, le régime des études, les grades et les titres universitaires sont déterminés par les universités et leurs établissements ». En l'état, le projet n'est évidemment pas viable, ne serait-ce que techniquement. Chirac demande donc à ses ministres, René Monory, qui a le portefeuille de l'Éducation nationale mais surtout Alain Devaquet, de construire un nouveau projet efficient.



Jacques Chirac et son ministre de l'Éducation nationale, René Monory

Si débat il y a au sein de la majorité, c'est moins sur le fond que sur l'opportunité et la forme. Le Premier Ministre n'a-t-il pas indiqué, lors de la présentation de son programme, qu'il ne veut pas d'une « nouvelle réforme d'ensemble qui traumatiserait à nouveau notre système éducatif » ? Le 14 avril, lors de sa première conférence de presse, Monory enfonce le clou : « Si l'école est un grand débat de société, elle ne sera pour moi ni le lieu ni l'occasion d'un débat idéologique ».

Devaquet semble, lui aussi, tenant d'une méthode douce. Le 14 avril, il participe à une réunion informelle de la conférence des présidents d'universités (CPU) lors de laquelle il demande aux universitaires de lui faire des rapports sur l'état de leur établissement.

### *Premier texte et premières réactions*

Le projet présenté début juin essaye de ménager la chèvre et le chou. La partie mise en avant par le duo ministériel Monory-Devaquet concerne la « gouvernance » des universités, avec des modifications substantielles dans la composition des instances. Les questions de la sélection et de la mise en place de diplômes locaux sont abordées, mais avec prudence : les universités auront la « possibilité » de déterminer les conditions d'inscription dans leurs formations, et, de même, elles « pourront » créer des diplômes d'université, éventuellement habilités par la suite au niveau national. Il s'agit surtout d'éviter l'impression d'un basculement du système, voire de minimiser les évolutions concrètes rendues possibles par ces nouvelles dispositions. Ainsi, le texte prévoit que tout bachelier aura le droit, garanti par le recteur, de s'inscrire dans une université de sa région. De même, pour ne pas inciter à la sélection, la marge d'autonomie sur les droits d'inscription serait réduite par rapport aux projets initiaux et la dotation de l'État toujours calculée sur la base du nombre d'étudiants accueillis.

Les premières réactions sont cependant très vives. Ainsi, la réunion de la CPU du 12 juin, lors de laquelle Devaquet souhaite présenter son projet, est perturbée par le départ de 47 présidents d'université (sur une soixantaine de présents), emboîtant le pas d'Hubert Coudane<sup>8</sup> qui proteste contre le fait que la CPU n'a pas été consultée avant le dépôt du projet.

L'ambiance est tout aussi fraîche avec le SNESup. Reçu par les ministres le 23 avril, le syndicat avait posé les bases de son opposition. Jacques Duveau, son secrétaire général, rappelait ainsi qu'il était « pour un libre accès aux études supérieures de tous les bacheliers qui le souhaitent dans une filière conforme à leur choix et dans un lieu proche de leur domicile<sup>9</sup> ». Sur les diplômes locaux, les positions sont plus nuancées, mais le SNESup ne les envisage que comme une forme d'expérimentation visant à déboucher « à terme sur des diplômes nationaux », et refuse une autonomie qui mette les universités et établissements d'enseignement supérieur en concurrence. La tentative de Devaquet de convaincre de ses bonnes intentions échoue et le syndicat lance une pétition après les premières annonces.

<sup>8</sup> Alors président de l'Université Paris-Sud, Hubert Coudane, ancien résistant, avait milité au SNET avant de rejoindre le SNESup (voir

sa biographie par A. Dalançon dans le Maitron)

<sup>9</sup> *Le SNESup*, n°62, 15 mai 1986

Même position du côté du SNES, qui publie le 13 un communiqué de presse dont le titre est clair : « le SNES dit non à la ségrégation sociale et à la sélection. »

Face à cette opposition franche et massive, le ministre ne peut pas s'appuyer sur un soutien particulier de la part des organisations constitutives du GERUF. L'UNI et la FNSAESR campent sur une position attentiste. Par la suite, elles se rapprocheront de la troisième composante, la moins importante du groupe, les « Cercles universitaires », animé par Michel Prigent, éditeur et membre du comité de rédaction de la revue *Commentaires*, qui est encore plus sévère et décide d'entamer une bataille auprès des parlementaires pour transformer le texte.

L'unique soutien public est celui d'un groupuscule, « l'Association universitaire pour l'entente et la liberté », présidé par l'angliciste Robert Ellrodt, qui sera cependant élu à la présidence de Paris III en octobre.



Jacques Duveau, 44 ans, secrétaire général du SNESup, élu au congrès précédent, ancien président de l'AG UNEF des étudiants de Poitiers, alors maître de conférences en Droit, futur président de Lille 1

### ***Un texte final « durci »***

Au final, le projet ne sera adopté par le Conseil des ministres que le 11 juillet, le Conseil d'État ayant rappelé que la consultation préalable du Conseil supérieur de l'Éducation nationale était obligatoire.

Cette version revue est sensiblement différente de celle présentée en juin, et sur des points très importants.

Ainsi, l'article sur le bac n'indique plus que l'accès à l'université est ouvert à tous les bacheliers, mais que le bac est une condition pour s'y inscrire (art. 26). De même, le recours au recteur pour les bacheliers refusés dans les formations qu'ils auraient demandées, se limite à la possibilité de se voir proposer « des possibilités d'inscription dans les formations post-secondaires ».

Quant à l'autonomie, elle est très large au niveau pédagogique. L'article 22 indique que « les établissements publics d'enseignement supérieur déterminent librement les formations qu'ils dispensent et les diplômes qu'ils délivrent ».

Ces transformations, semble-t-il – c'est en tout cas la version qu'en donnera le ministre par la suite –, sont le résultat de discussions serrées entre le pôle gouvernemental de l'éducation (Monory et Devaquet) et le cabinet du Premier ministre, particulièrement Yves Durand, sur fond d'interventions régulières de ténors de la droite parlementaire comme Jean Foyer.

## **2- La genèse d'une opposition syndicale**

Le mouvement de l'automne 1986 est la cristallisation d'une série d'oppositions qui n'ont ni la même origine ni les mêmes motivations, mais qui toutes vont converger vers une remise en cause globale de la politique éducative du gouvernement. Un passage en revue de ces différentes trajectoires permet ensuite de comprendre comment elles se sont rassemblées pour construire un rapport de force.

### ***Le SNESup, une opposition radicale***

L'opposition du SNESup au projet est, dès les premières annonces, résolue et totale. Sa direction n'est pas dupe de la tentative de désamorçage menée par Devaquet en mai. Au cours d'une audience où, d'un ton que le syndicat qualifiera de « patelin »<sup>10</sup>, le ministre indique ainsi que « tout bachelier a vocation à s'inscrire à l'université s'il le désire », que les diplômés d'université à venir ne remplaceraient pas les diplômés nationaux, que l'augmentation des frais d'inscription serait compensée par une réorganisation du système des bourses, tout en restant très vague sur la composition des conseils d'université...

<sup>10</sup> *Le SNESup*, n°63, 10 juin 1986



LE SNESUP n° 69, 7 novembre 1986

La pétition que le SNESup diffuse, explicite les raisons de son rejet. Il s'agit de s'opposer à la sélection, à la hiérarchisation des établissements, à la mise en place d'un système concurrentiel, au renforcement de l'autoritarisme.

Il y a, pour ce syndicat, deux raisons principales de vouloir contrer ce projet. D'abord, sur le fond, il ne veut pas de la sélection à l'entrée de l'université parce qu'il est attaché au baccalauréat premier grade universitaire. Mais ce sont aussi les conséquences globales d'une telle sélection, surtout combinée à un accroissement de l'autonomie des établissements, qui l'inquiètent : il voit se profiler une transformation radicale, dans un sens libéral, de l'enseignement supérieur, composé d'établissements fortement autonomes et mis en concurrence<sup>11</sup>. C'est aussi ce qu'il voit derrière la possibilité de certaines composantes des universités de se constituer en « entité fédérée ».

<sup>11</sup> C'est très exactement l'orientation générale du rapport que Pierre Bourdieu, au nom du Collège de France, rend en mars 1985.

<sup>12</sup> Voir le communiqué de presse du 17 avril 1986, indiquant que la réforme projetée « aurait pour conséquence de mettre en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire et le caractère

La perspective que soient juxtaposés des établissements ou entités « d'élite », peu nombreuses et très sélectives, et une université massifiée et laissée pour compte, est alors dans toutes les têtes.

Le SNESup conteste aussi les modifications des structures qui sont assez centrales dans le projet de loi, mais dont les conséquences sont faiblement perçues en-dehors du cercle des universitaires. La composition des conseils, qui redonne une place prépondérante aux professeurs au détriment des autres catégories (y compris des autres enseignants-chercheurs) renvoie à l'époque honnie du « mandarinat ». La disparition de l'assise législative des grands organismes nationaux (Comité national d'évaluation, Conférence des présidents d'université et Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), si elle n'en signifie pas forcément la suppression, est interprétée comme un signe de la volonté du ministre d'imposer, a contrario du discours sur l'autonomie et la « liberté », un pilotage autoritaire du système, que le libellé de l'article 13 (« Le ministre peut faire procéder à l'évaluation des établissements publics de l'enseignement supérieur ») n'a pas pour effet d'atténuer.

### Le SNES et la question du baccalauréat

La position du SNES sur la réforme est, dès avril, à l'unisson de celle du SNESup : une condamnation sans ambages des projets ministériels. Rejetant la sélection, la mise en concurrence des établissements, il met cependant surtout en avant la question de l'avenir du baccalauréat<sup>12</sup>.

La préoccupation n'est pas nouvelle. Depuis la publication, en juin 1983, du rapport d'Antoine Prost sur les lycées, l'examen était sur la sellette. Outre des arguments pédagogiques, on voit aussi apparaître la question du « coût » de l'examen<sup>13</sup>.

Avec l'arrivée au ministère de l'Éducation nationale de Jean-Pierre Chevènement, en août 1984, les orientations générales du rapport Prost, que Savary avait déjà mises à distance, sont abandonnées. À partir de la rentrée suivante, le SNES a participé aux travaux d'un groupe d'étude spécifique dans le cadre de la « commission horizontale lycées » ministérielle<sup>14</sup>. Rapidement, il n'est pas apparu de points de désaccord majeur dans des débats assez techniques. Ces travaux ont

national des diplômés et des formations ».

<sup>13</sup> Voir notamment l'article de Louis Weber dans *L'Université Syndicaliste* n°91 du 20 septembre 1984.

<sup>14</sup> Cette « commission horizontale » sera supprimée par R. Monory à son arrivée Rue de Grenelle.

débouché, à la rentrée suivante 1985, sur un « document de travail ministériel » semblant aller dans le sens des orientations du SNES : dans la perspective des 80 %, il pointe l'objectif de « mieux articuler les débouchés de l'enseignement supérieur avec les filières du second cycle long », et développe des pistes visant essentiellement à élargir les possibilités d'accès aux grandes Écoles, notamment en diversifiant les contenus d'enseignement des CPGE et les maquettes des concours d'entrée, la diversification des débouchés des bacs A (littéraires)... Lors d'une conférence de presse, le 12 novembre 1985, le Ministre, affirmant sa volonté de « diversifier les voies de la réussite », a repris, d'une certaine façon, l'orientation désormais prônée par le SNES. Rien dans ce qu'il a affiché concrètement (mettre fin au rôle déterminant des maths dans les bacs scientifiques, développement des enseignements littéraires, etc.), n'était de nature à mécontenter les enseignants du second degré. Le SNES, d'ailleurs, a concentré ses critiques sur les moyens de l'ambition des 80 %<sup>15</sup>.

C'est donc essentiellement sous l'angle de l'avenir de l'examen et du diplôme que le SNES va envisager le projet Devaquet<sup>16</sup>. L'annonce par Monory d'une réforme du lycée, ainsi que, dans la foulée, celle du baccalauréat général, va le confirmer dans cette approche.

En octobre 1986, le Ministre remet ainsi au SNES un projet qui prévoit de « remplacer » l'actuel diplôme par deux baccalauréats (« ès sciences » et « ès lettres ») et de réduire les horaires d'enseignement au lycée à un maximum de 26 h hebdomadaires, ce qui implique la suppression des options facultatives.

L'annonce au même moment de l'abandon de l'idée de régionalisation du bac ne change pas fondamentalement l'orientation de la réforme, compte tenu de la sélection à l'entrée de l'université. Pour le SNES, la réforme du bac « renforce » même la sélection.

Monique Vuillat, secrétaire générale depuis la rentrée 1984, expose d'ailleurs la cohérence de l'ensemble des réformes : « il s'agit de dégager une élite plus nombreuse mais de limiter les ambitions de formation pour le plus grand nombre des jeunes, notamment ceux qui appartiennent aux milieux les plus défavorisés<sup>17</sup> ». C'est une sorte de dévoiement de l'objectif des 80 %, que Monory n'a avalisé qu'à contre cœur<sup>18</sup>.

### ***Le SNI-PEGC et la FEN : une opposition « de biais »***

Lors du congrès du SNESup qui se tient fin juin, Yves Ripoche, représentant la direction de la FEN, apporte son soutien aux positions du syndicat sur la réforme Devaquet. Il n'y a donc, sur le fond, guère de divergences entre la direction fédérale UID et celles des syndicats à majorité UA du SNESup et du SNES, lequel s'exprime au même endroit, par la voix de Jean-Louis Auduc<sup>19</sup>.

Le double problème de la réforme Monory et de la loi Devaquet ne va cependant pas mobiliser la FEN, et encore moins le SNI-PEGC. Il faut attendre novembre pour que l'organe fédéral<sup>20</sup> publie une analyse du projet pour l'enseignement supérieur, sous la plume de Jean-Yves



L'US n° 142,  
29 août 1986

<sup>15</sup> « Le compte n'y est pas » (L'US, n°131, 6 février 1986).

<sup>16</sup> Se posera aussi la question de la formation des maîtres, dont le SNES redoute qu'elle soit détachée des universités, ce qui au final n'apparaît pas dans les intentions ministérielles.

<sup>17</sup> L'US, n°149, 13 novembre 1986.

<sup>18</sup> Lors de sa première conférence de presse, le 14 avril, il déclare : « C'est un rêve merveilleux que d'amener 80% d'une classe d'âge

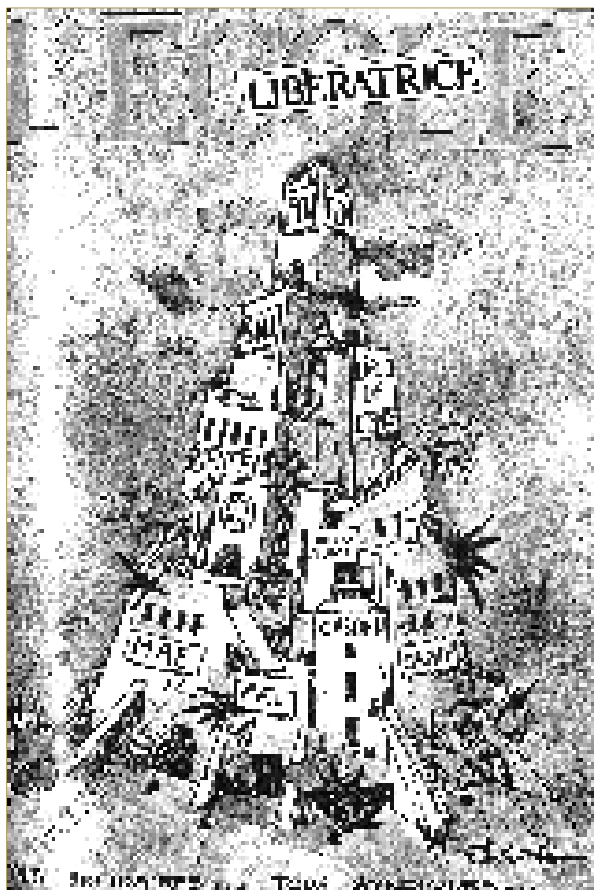
au niveau du baccalauréat, ce qui est encore mieux c'est de préciser comment le faire. Mettre les moyens, veiller à la qualité, à l'éventail des formations. »

<sup>19</sup> Voir le compte rendu du congrès dans *Le SNESup*, n°66, 10 septembre 1986.

<sup>20</sup> *L'Enseignement public*, n°39, novembre 1986.



Cerfontaine<sup>21</sup>. Celui-ci en fait une analyse en 9 points. L'appréciation est globalement négative, mais repose essentiellement sur la défense de la loi Savary, qui est citée une demi-douzaine de fois. Il rejette cependant clairement la sélection à l'entrée de l'université et l'augmentation des droits d'inscription. Il est plus circonspect sur l'articulation entre national et local dans la définition des diplômes et sur l'autonomie des universités.



La forteresse de l'Empire assiégée (Une de *L'École libératrice* du 7 octobre 1986)

L'appel « L'enseignement supérieur au service de tous - sauvégarçons-le », initié par le SNI-PEGC, et auxquels les autres syndicats de la FEN concernés se rallient sans le relayer, fait les mêmes impasses, sans pour autant se départir d'un appel à l'abandon du projet, puisqu'il demande aux personnels de « s'opposer à ce projet de loi qui

démantèle le service public en organisant une concurrence sauvage entre les établissements<sup>22</sup> ».

Mais le vrai enjeu pour le SNI-PEGC et la FEN réside alors dans la sauvegarde de « l'empire<sup>23</sup> ». En effet, le projet de budget 1987 prévoit la suppression de plusieurs centaines de « mises à disposition » de personnels, pour la très grande majorité instituteurs, syndiqués ou militants au SNI-PEGC, qui travaillent dans les organismes complémentaires, tout en conservant leur statut et leur traitement de fonctionnaires.



*L'EL* du 20 sept. 1986

Pour la majorité fédérale UID, il s'agit d'un signe clair d'une volonté du ministre de « casser la FEN ». Elle va donc centrer son discours et sa mobilisation « pour l'école laïque et son environnement<sup>24</sup> » ou pour défendre le « service public de l'Éducation nationale et les activités qui le prolongent<sup>25</sup> ».



Manif du 21 octobre, de gauche à droite : Pomma-teau (FEN), Barbarant (SNI-Pegc), J.P. Roux (SNIEN) ; au 2<sup>e</sup> plan au centre Audic (SNIEN UA)

<sup>21</sup> Secrétaire national de la FEN depuis 1982, il sera le principal rédacteur du projet éducatif fédéral « L'École de l'an 2000 » adopté au congrès de la Rochelle en 1988.

<sup>22</sup> *L'École libératrice*, n°11, 22 novembre 1986.

<sup>23</sup> Le terme, souvent utilisé de façon péjorative, désigne l'ensemble des organisations liées à la FEN (parmi lesquelles on trouve de véritables entreprises nationales, comme la MGEN, la MAIF ou la

MRI-FEN). Depuis 1972, elles sont regroupées au sein du *Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale* (CCOMCEN), dont le président est toujours un ancien responsable du SNI. En 1986, la fonction est exercée par Guy Georges.

<sup>24</sup> *L'École libératrice*, n°6, 11 octobre 1986.

<sup>25</sup> Appel du CNAL du 3 novembre 1986.

## VISITEZ LE SITE DE L'IRHSES

<http://www.irhses.snes.edu>

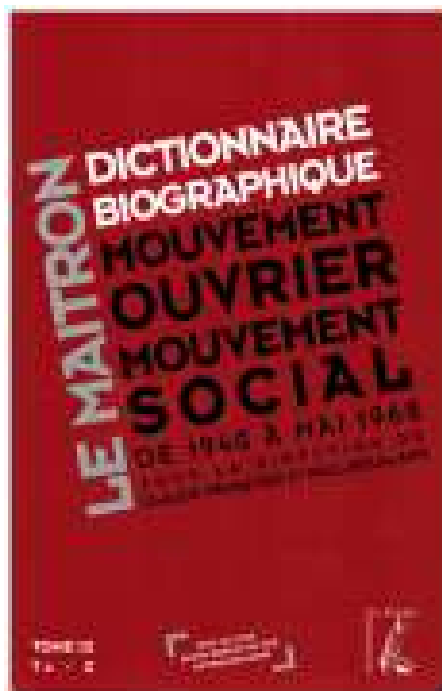
Vous y trouverez de nombreuses informations mises à jour de façon régulière, les inventaires de nos archives et les PDF de nos bulletins *Points de Repères* et *PDR-Infos*

### PLUS DE 200000 NOTICES !

#### Le MAITRON : l'aventure continue

L'IRHSES prendra toute sa place dans le cadre de l'HIMASE pour la poursuite de l'œuvre collective. En tenant compte de l'expérience acquise pour la période 5 (1940-1968), le travail sur la période 6 (1940-1995) commence à prendre forme. Un collectif coordonné par Alain Dalançon pour l'ensemble du corpus enseignement et éducation s'applique à élaborer des listes de biographiables et à écrire des notices. Les premières sont déjà en ligne. Tandis que les notices de la période 5 continuent à être revues et précisées.

Les militant.e.s retraité.e.s du SNES sont particulièrement sollicité.e.s pour répondre à des questionnaires et nous aider à rédiger les notices.



Vous pouvez toujours commander le tome 12 du Maitron qui vous donnera droit à la consultation gratuite de toutes les bios en ligne (180000).  
(65€ + port)  
[editionsatelier.com](http://editionsatelier.com)

#### N'oubliez pas de renouveler votre cotisation pour l'année scolaire 2017-2018

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement :

NOM : ..... Pré-

nom : .....

S1, S2 ou S3 de : .....

adresse postale : .....

.....

.....

Mail : .....

#### COTISATIONS

	normale	soutien
Individuel :	20€	40€
S1 :	20€	40€
S2 :	40€	80€
S3 :	125€	200€
Association, ou syndicat :	60€	120€

Adressez votre chèque à IRHSES :

46 avenue d'Ivry, 75647, Paris, cedex 13